



SOLIDARITÉ  
SAINT-HENRI

# CAHIER DE REVENDEICATIONS

Élections provinciales 2026

Corporation de développement communautaire  
Solidarité Saint-Henri (CDC-SSH)

## **Table des matières**

|                                              |           |
|----------------------------------------------|-----------|
| <b>1. La CDC Solidarité Saint-Henri.....</b> | <b>2</b>  |
| <b>2. Mise en contexte.....</b>              | <b>3</b>  |
| <b>3. Notre vision pour Saint-Henri.....</b> | <b>5</b>  |
| <b>4. Synthèse des revendications.....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>5. Les revendications.....</b>            | <b>8</b>  |
| <b>Pour aller plus loin.....</b>             | <b>21</b> |

# 1. La CDC Solidarité Saint-Henri

**Depuis plus de 40 ans, la CDC Solidarité Saint-Henri (CDCSSH) rassemble les forces vives du quartier pour construire un milieu plus juste, plus solidaire et plus inclusif.**

À la fois **Corporation de développement communautaire (CDC)** et **Table de quartier**, elle agit comme un espace de concertation, de mobilisation et de soutien au développement collectif afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie dans une perspective de transformation socioécologique.

## **Corporation de développement communautaire (CDC)**

Nous renforçons le milieu communautaire en soutenant nos organismes membres, en favorisant la concertation, en défendant l'autonomie de l'action communautaire et en développant des projets collectifs qui répondent aux besoins du quartier.

## **Table de quartier**

Nous rassemblons les organismes, les institutions, les citoyennes et citoyens ainsi que les partenaires locaux afin de développer une vision commune, de coordonner les actions et de relever ensemble les défis sociaux, économiques et environnementaux de Saint-Henri.

## **Son rôle durant les élections**

Dans le cadre de sa mission de mobilisation et de concertation, la CDCSSH contribue à la vie démocratique du quartier en période électorale. Elle informe la population de Saint-Henri sur les différentes façons d'exercer son droit de vote et crée des espaces permettant aux citoyen·nes d'échanger avec les candidat·es et de s'informer sur leurs propositions.

Dans le cadre des élections provinciales de 2026, la CDCSSH organise notamment une soirée d'échanges avec les candidat·es le 24 septembre 2026, dès 17 h 30, au Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (CÉDA), situé au 2515, rue Delisle.

La CDCSSH porte également les préoccupations et les revendications de ses membres auprès des candidat·es et de la population. Elle contribue ainsi à faire connaître les réalités du milieu communautaire et les enjeux vécus par les populations du quartier, afin que ceux-ci puissent être pris en compte dans le débat public.

## 2. Mise en contexte

À l'approche des élections générales provinciales du 5 octobre 2026, le Québec traverse des crises sociales, économiques, démocratiques et écologiques qui fragilisent les conditions de vie d'une part grandissante de la population.

De plus en plus de personnes font face à des défis majeurs pour répondre à leurs besoins essentiels, qu'il s'agisse de se loger, de se nourrir, de maintenir des liens sociaux ou de composer avec les conséquences grandissantes des dérèglements climatiques. Ces réalités touchent de manière disproportionnée les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, qui disposent de moins de ressources pour faire face à ces crises.

**À Saint-Henri, ces réalités se traduisent par des défis bien concrets pour la population.** Historiquement ouvrier et habité principalement par des familles à faibles revenus, Saint-Henri a connu, depuis le milieu des années 90<sup>1</sup>, de profondes transformations liées à la multiplication de projets immobiliers et commerciaux, ainsi qu'à l'arrivée de populations plus aisées.

Ce processus de gentrification a transformé son tissu social, économique et urbain, accentuant les inégalités déjà présentes, exerçant une pression importante sur les ménages les plus vulnérables. La hausse du coût de la vie, la rareté des logements abordables, le déplacement de certaines populations et la transformation des commerces et des services de proximité viennent renforcer les effets des crises qui touchent l'ensemble du Québec.

En 2025, la CDCSSH a réalisé deux portraits du quartier de Saint-Henri<sup>2</sup>, ainsi qu'une priorisation de quatre thématiques sur lesquelles elle œuvre, dans le cadre de sa mission. Ce cahier de revendications s'inscrit dans cette démarche et met de l'avant ces quatre grandes dimensions:

- **L'accès au logement et l'aménagement du territoire**
- **L'accès à une alimentation saine et abordable**
- **La diversité et la vitalité de la vie de quartier**
- **La reconnaissance et le soutien du milieu communautaire**

Bien que la crise actuelle de l'itinérance qui touche l'ensemble du Québec, Montréal et Saint-Henri, soit reflétée dans ces quatre dimensions, nous considérons qu'elle nécessite une attention particulière de la part du prochain gouvernement provincial, puisqu'il possède les pouvoirs d'agir de façon structurelle sur ses causes.

La réponse à ces enjeux déterminera la capacité des personnes à demeurer dans leur milieu de vie, à participer à la communauté et à accéder aux ressources nécessaires à une vie digne.

---

<sup>1</sup> [Diagnostic urbanistique produit pour la CDC Solidarité Saint-Henri par Vivre en ville, p.10](#)

<sup>2</sup> <https://www.solidarite-sh.org/portrait-du-quartier-de-saint-henri/>

### 3. Notre vision pour Saint-Henri

La CDC Solidarité Saint-Henri (CDCSSH) œuvre pour un quartier où chaque personne peut vivre dans la dignité, participer pleinement à la vie collective et bénéficier des conditions nécessaires à son épanouissement.

Nous aspirons à un quartier où chaque personne peut continuer à vivre et à se loger dans la dignité, dans des milieux de vie verts, inclusifs, sains et résilients face aux changements climatiques.

Un quartier où les grands projets de transformation du territoire, comme la requalification du site de la Canada Malting, sont guidés par les besoins de la population et contribuent à la qualité de vie.

Un quartier où les organismes communautaires sont reconnus comme une infrastructure sociale essentielle à la vitalité et à la résilience du milieu et soutenus à la hauteur de leur contribution.

Un quartier où toutes et tous ont accès à une alimentation saine, abordable et à proximité de leur logement, dans la dignité, et où les personnes en situation de vulnérabilité, notamment celles vivant l'itinérance ou l'exclusion sociale, peuvent compter sur des milieux de vie, des services et des espaces publics adaptés à leurs besoins et favorisant leur inclusion.

Enfin, un quartier où les jeunes, les aîné·es et l'ensemble de la population évoluent dans un environnement sain et sécuritaire qui favorise leur santé, leur bien-être, leur résilience et leur pleine participation à la vie collective.

**Nous croyons que l'État a un rôle actif à jouer dans la réduction des inégalités, la protection des droits fondamentaux, et la réalisation de cette vision.**

Le gouvernement du Québec doit assumer ses responsabilités afin de lutter contre la pauvreté, assurer l'accès à des services publics de qualité et soutenir les conditions permettant à toutes et tous de répondre à leurs besoins essentiels. Le milieu communautaire, fort de son expertise et de son ancrage local, doit être reconnu comme un partenaire essentiel de cette transformation, et non comme un substitut aux responsabilités de l'État.

## **4. Synthèse des revendications : Ce que nous demandons au prochain gouvernement**

### **Logement et aménagement du territoire**

#### **01 - Protéger les locataires et développer le logement social**

Renforcer les protections et accélérer le développement de logements sociaux, communautaires et hors marché.

#### **02 - Mettre les grands sites au service de la communauté**

Faire des grands projets de transformation de Saint-Henri des leviers de développement collectif et inclusif.

#### **03 - Investir dans le verdissement et la justice environnementale**

Agir en priorité dans les secteurs les plus exposés aux îlots de chaleur, au bruit et à la pollution.

### **Sécurité alimentaire**

#### **04 - Garantir un revenu permettant de se nourrir dignement**

Assurer à toutes et tous les moyens de répondre à leurs besoins essentiels.

#### **05 - Investir dans un système alimentaire local durable**

Soutenir les initiatives locales au-delà de l'aide alimentaire d'urgence.

#### **06 - Reconnaître le droit à l'alimentation**

Adopter une loi-cadre québécoise garantissant le droit à une alimentation adéquate.

### **Diversité et vie de quartier**

#### **07 - Garantir des espaces publics inclusifs et accessibles**

Permettre à toutes les personnes d'occuper et d'utiliser dignement les espaces publics.

#### **08 - Donner une véritable place aux jeunes dans le quartier**

Créer des espaces, des infrastructures et des activités adaptés aux jeunes de 12 à 25 ans.

#### **9 - Investir dans la santé physique et mentale des jeunes**

Renforcer les ressources et le soutien accessibles dans leurs milieux de vie.

#### **10 - Permettre aux personnes âgées de vieillir dans leur communauté**

Renforcer les soins, les services de proximité et les conditions favorisant leur participation sociale.

#### **11 - Lutter contre l'âgisme**

Garantir aux personnes âgées un accès équitable aux services, aux transports et à la vie collective.

## **Réseau communautaire**

### **12 - Financer adéquatement et durablement les organismes communautaires**

Garantir un financement à la mission stable, suffisant et indexé permettant aussi de meilleures conditions de travail.

### **13 - Respecter et protéger l'autonomie des organismes communautaires**

Alléger les exigences administratives et respecter leur mission, leur expertise et leurs priorités.

### **14 - Développer des services publics forts, pas un transfert vers le communautaire**

Assumer pleinement les responsabilités de l'État et reconnaître le communautaire comme partenaire complémentaire, et non comme substitut aux services publics.

## **Itinérance**

### **15 - Adopter une approche systémique de la prévention**

Adopter une vision globale des vulnérabilités afin de prévenir l'instabilité résidentielle et ses conséquences.

### **16 - Renforcer les ressources en itinérance**

Assurer la continuité des ressources existantes et développer des réponses adaptées aux différents besoins des personnes en situation d'itinérance.

## 5. Les revendications

### a ) Logement et aménagement du territoire

Le quartier Saint-Henri connaît, depuis plusieurs années, d'importantes transformations qui fragilisent les conditions de vie de sa population. Entre 2016 et 2021, le loyer moyen a bondi de 29,1 %<sup>3</sup>, tandis que le nombre de logements subventionnés a diminué de 11,2 %.<sup>4</sup> Ces dynamiques accentuent les risques de déplacement et de précarisation résidentielle.

De grands projets de transformation, notamment autour de la Canada Malting et des anciens secteurs industriels, présentent un grand potentiel pour l'avenir de Saint-Henri. Notre portrait révèle toutefois des écarts importants entre les secteurs plus favorisés près du canal et ceux de Tanneries et Turcot. Plusieurs résident·es soulignent aussi ne plus se reconnaître dans leur quartier ni se sentir à leur place dans certains espaces.

Saint-Henri fait également face à des défis environnementaux, notamment les îlots de chaleur, présents dans de nombreux secteurs du quartier et les nuisances liées aux grandes infrastructures routières. La crise du logement est par ailleurs étroitement liée à celle de l'itinérance, ce qui rend essentiel le travail des organismes communautaires en itinérance. Pourtant, la loi 103 (adoptée en 2026), visant à réglementer les services de consommation supervisée, notamment en ce qui a trait à l'emplacement de ces services, fragilise le seul centre de consommation supervisée dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce centre joue un rôle crucial, en permettant d'éviter les surdoses accidentelles et de réduire la propagation de maladies infectieuses.

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec doit soutenir le développement de logements sociaux, mieux protéger les locataires contre les évictions et créer les conditions permettant aux ménages de demeurer dans leur quartier. Alors que 26,5 % des ménages locataires consacrent déjà plus de 30 % de leur revenu au logement<sup>5</sup>, il est essentiel de préserver une offre réellement abordable.

Les grands projets doivent s'appuyer sur une vision collective et inclusive de notre quartier, répondre aux besoins de la communauté et contribuer à des milieux de vie complets. Le soutien aux organismes communautaires doit être renforcé, tout comme les interventions en verdissement, en adaptation climatique et en justice environnementale, afin de construire un Saint-Henri plus résilient.

---

<sup>3</sup> Portrait quantitatif du quartier de Saint-Henri, page 32, [https://www.solidarite-sh.org/wp-content/uploads/2026/05/Portrait-quantitatif-nde-Saint-Henri\\_VF\\_14](https://www.solidarite-sh.org/wp-content/uploads/2026/05/Portrait-quantitatif-nde-Saint-Henri_VF_14).

<sup>4</sup> Idem, page 11

<sup>5</sup> Idem, page 45

---

## **Revendication 1 : Protéger les locataires et développer le logement social**

Renforcer les protections et accélérer le développement de logements sociaux, communautaires et hors marché.

### **Demandes concrètes :**

- Maintenir le moratoire sur les évictions en cas de subdivision, d'agrandissement important ou de changement d'affectation d'un logement au-delà de juin 2027.
- Renforcer l'encadrement des hausses abusives de loyer et les protections offertes par le Tribunal administratif du logement (TAL).
- Soutenir le développement de logements sociaux, communautaires et hors marché.

---

## **Revendication 2 : Mettre les grands sites au service de la communauté**

Faire des grands projets de transformation de Saint-Henri des leviers de développement collectif et inclusif.

### **Demandes concrètes :**

- Soutenir l'acquisition et la reconversion de sites stratégiques comme la Canada Malting à des fins collectives.
- Financer la participation citoyenne et communautaire dans les grands projets de transformation du territoire.
- Exiger des retombées collectives dans les projets majeurs : espaces publics, services de proximité et équipements communautaires.

---

### **Revendication 3 : Investir dans le verdissement et la justice environnementale**

Agir en priorité dans les secteurs les plus exposés aux îlots de chaleur, au bruit et à la pollution.

#### **Demandes concrètes :**

- Investir dans des projets de verdissement à l'échelle du quartier, notamment par l'augmentation de la canopée, la plantation d'arbres et la création d'infrastructures vertes.
- Prioriser les interventions dans les secteurs les plus vulnérables aux îlots de chaleur et favoriser des aménagements qui améliorent le confort thermique des espaces publics.
- Soutenir des mesures de réduction des impacts environnementaux liés aux grandes infrastructures routières, notamment par des interventions sur le bruit et la qualité de l'air.

## b) Sécurité alimentaire

L'accès à une alimentation saine et abordable est un enjeu important à Saint-Henri. Selon la Mesure du panier de consommation (MPC), qui établit le revenu nécessaire pour couvrir les besoins de base et une alimentation nutritive, 12,5 % des résident·es du quartier vivent en situation de pauvreté, un taux supérieur à celui de l'île de Montréal (11,0 %).<sup>6</sup>

Cette réalité touche particulièrement certains groupes de la population. À Saint-Henri, plus d'un·e aîné·e sur trois (34,8 %)<sup>7</sup> vit sous le seuil de faible revenu. Dans les secteurs des Tanneries et de Turcot, cette proportion atteint respectivement 50 % et 52 %<sup>8</sup>. Près de 42,4 % des enfants du quartier vivent dans des familles monoparentales (pour 27,6 % à Montréal)<sup>9</sup>, des ménages davantage exposés à l'insécurité alimentaire. Enfin, plus de la moitié des ménages (50,5 %<sup>10</sup>) sont composés de personnes vivant seules, une situation pouvant accroître les risques de précarité et d'isolement.

Alors que le coût de la vie augmente, plusieurs personnes n'ont pas les revenus nécessaires pour répondre à leurs besoins essentiels sans compromettre leur santé ou leur dignité. L'insécurité alimentaire ne découle donc pas uniquement d'un manque d'accès aux ressources, mais aussi de conditions économiques qui limitent leur capacité à faire des choix alimentaires répondant à leurs besoins.

Parallèlement, certains commerces ancrés dans le milieu ont progressivement laissé place à des établissements moins accessibles pour une partie de la population. Les secteurs des Tanneries et de Turcot demeurent particulièrement vulnérables en raison de leur enclavement par les infrastructures ferroviaires et routières, ce qui limite l'accès à certains pôles alimentaires.

Dans ce contexte, les initiatives collectives en alimentation jouent un rôle essentiel pour renforcer l'accès à une alimentation abordable, créer des espaces de solidarité et soutenir la cohésion sociale.

L'accès à des services alimentaires abordables et à des infrastructures sociales en alimentation doivent aussi être accompagnés de politiques contraignantes en matière de gaspillage alimentaire<sup>11</sup>.

Une réponse durable à l'insécurité alimentaire nécessite une action structurante de l'État afin de reconnaître l'alimentation comme un droit fondamental<sup>12</sup> et d'agir sur les conditions sociales et économiques qui influencent l'accès à une alimentation digne.

---

<sup>6</sup> [Portrait quantitatif du quartier de Saint-Henri, page 42](#)

<sup>7</sup> Idem, page 41

<sup>8</sup> Idem, page 42

<sup>9</sup> Idem, page 23

<sup>10</sup> Idem, page 25

<sup>11</sup> Institut de recherche et d'information socioéconomique, Jusqu'à 17 millions de repas supplémentaires en luttant contre le gaspillage des commerces à Montréal, [Voir l'article ici](#).

<sup>12</sup> Catherine Charron (2026). Le droit à l'alimentation au Québec. État des lieux et vision des partenaires. Regroupement des cuisines collectives du Québec. [Rapport complet DA\\_20260210](#)

---

## **Revendication 4 : Garantir un revenu permettant de se nourrir dignement**

Assurer à toutes et tous les moyens de répondre à leurs besoins essentiels.

### **Demandes concrètes**

- Mettre en place un revenu viable garanti permettant à toute personne de couvrir ses besoins essentiels dans le respect de sa dignité.
- Rehausser les prestations et mesures de soutien du revenu afin qu'elles correspondent au coût réel de la vie.
- Indexer automatiquement les mesures de soutien du revenu afin de préserver le pouvoir d'achat des personnes en situation de précarité.

---

## **Revendication 5 : Investir dans un système alimentaire local durable**

Soutenir les initiatives locales au-delà de l'aide alimentaire d'urgence.

### **Demandes concrètes**

- Reconnaître le rôle essentiel des organismes qui œuvrent en sécurité et en autonomie alimentaire en leur accordant un soutien financier à la mission, plutôt qu'un financement limité à des projets ponctuels, afin qu'ils puissent dépasser une logique d'urgence et développer des solutions durables adaptées aux besoins des communautés.
- Développer des mesures concrètes favorisant l'accès à une alimentation abordable dans les secteurs moins bien desservis, notamment des programmes de coupons nourriciers.
- Adopter des mesures contraignantes pour réduire le gaspillage alimentaire et favoriser la redistribution des surplus.

---

## **Revendication 6 : Reconnaître le droit à l'alimentation**

Adopter une loi-cadre québécoise garantissant le droit à une alimentation adéquate.

### **Demandes concrètes**

- Adopter une loi-cadre québécoise sur le droit à l'alimentation reconnaissant l'accès à une alimentation adéquate comme un droit fondamental.
- Mettre en place une stratégie gouvernementale concertée en alimentation afin d'assurer une cohérence des politiques publiques et des actions des différents ministères concernés.
- Assurer la participation des acteurs communautaires et des communautés dans la définition et la mise en œuvre des politiques alimentaires.

### **c) Diversité et vie de quartier**

Les transformations sociales, économiques et commerciales de Saint-Henri ne se traduisent pas uniquement par une pression accrue sur le logement.

Elles influencent également les façons d'habiter le quartier, le sentiment d'appartenance, les liens de voisinage et l'accès aux espaces, aux commerces et aux services qui contribuent à la vie collective. Plusieurs résident·es de longue date expriment un sentiment de perte de repères et d'exclusion symbolique, alors même qu'elles et ils demeurent dans leur milieu de vie. Le quartier reste un lieu d'attachement profond pour plusieurs, mais les transformations en cours fragilisent la capacité de certaines populations à s'y sentir pleinement chez elles.

La préservation d'une vie de quartier inclusive implique donc de reconnaître que toutes les personnes qui habitent ou fréquentent Saint-Henri doivent pouvoir occuper l'espace public, participer à la vie collective et accéder aux ressources du quartier dans des conditions équitables. Cela suppose de soutenir des espaces de rencontre accessibles, de favoriser la cohabitation entre différentes réalités sociales et de renforcer les conditions permettant à chaque groupe de population, personnes en situation d'itinérance, jeunes, familles, personnes âgées, personnes vivant avec un ou plusieurs handicaps physiques et ou mentaux, et résident·es de longue date, de contribuer à la vitalité du quartier. Les jeunes, notamment, disposent de peu d'espaces permanents où ils peuvent se retrouver, socialiser et prendre leur place dans le quartier sans obligation d'acheter quelque chose.

Dans ce contexte, les organismes communautaires constituent de véritables infrastructures sociales du quartier, des lieux de rencontre, d'appartenance et de solidarité où des personnes aux réalités très différentes peuvent encore se côtoyer et participer à la vie collective.

Les transformations du quartier ont également accentué les tensions autour des usages de l'espace public. L'augmentation de l'itinérance visible et la concentration de certaines ressources à bas seuil d'accessibilité à Saint-Henri ont contribué à une cohabitation parfois difficile entre différentes populations. Les personnes en situation d'itinérance sont souvent perçues comme un enjeu de sécurité plutôt que comme des citoyennes et citoyens ayant les mêmes droits d'accès aux espaces publics.

Certains aménagements urbains, règlements et pratiques institutionnelles contribuent à limiter leur présence dans les espaces communs, notamment par des mesures qui favorisent leur déplacement ou leur invisibilisation. Le développement d'espaces publics inclusifs doit donc reconnaître les réalités des personnes en situation d'itinérance et favoriser une approche fondée sur la dignité.

---

## **Revendication 7 : Garantir des espaces publics inclusifs et accessibles**

Permettre à toutes les personnes d'occuper et d'utiliser dignement les espaces publics.

### **Demandes concrètes**

- Consulter les personnes en situation d'itinérance et les organismes qui les accompagnent.
- Revoir les réglementations et aménagements qui limitent leur accès ou favorisent le profilage social.
- Mettre en place de mesures d'accueil permettant un accès équitable à tous·tes aux infrastructures publiques.
- Investir dans la mise en place de projets favorisant un meilleur accès à des infrastructures sanitaires publiques.

---

## **Revendication 8 : Donner une véritable place aux jeunes dans le quartier**

Créer des espaces, des infrastructures et des activités adaptées aux jeunes de 12 à 25 ans.

### **Demandes concrètes**

- Inclure les jeunes dans ces réflexions et la mise en place de ces infrastructures et programmes.
- Créer des espaces accessibles et adaptés aux intérêts et besoins des jeunes sur les terrains appartenant au Centre de services scolaire de Montréal à Saint-Henri.

---

## **Revendication 9 : Investir dans la santé physique et mentale des jeunes**

Renforcer les ressources et le soutien accessibles dans leurs milieux de vie.

### **Demandes concrètes**

- Augmenter le nombre d'intervenant·es spécialisé·es dans les écoles et les milieux de vie pour soutenir les jeunes ayant des besoins particuliers ou vivant des vulnérabilités psychosociales.
- Investir dans la formation des intervenant·es en milieu scolaire, communautaire et institutionnel sur le masculinisme et la radicalisation.
- Faire de la lutte au décrochage scolaire une priorité en augmentant les ressources consacrées à l'adaptation scolaire et en soutenant adéquatement les organismes communautaires qui contribuent à prévenir le décrochage.
- Inclure les jeunes dans ces réflexions et la mise en place de solutions aux enjeux les concernant.

---

## **Revendication 10 : Permettre aux personnes âgées de vieillir dans leur communauté**

Renforcer les soins, les services de proximité et les conditions favorisant leur participation sociale.

### **Demandes concrètes**

- Bonifier les services et les budgets pour le soutien à domicile afin de permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de vieillir chez elles, dans leur quartier, dans des conditions sécuritaires et dignes.
- Renforcer l'accès aux soins de santé et aux services de proximité, notamment en première ligne.
- Soutenir le développement d'initiatives favorisant un vieillissement actif, la participation sociale et la lutte contre l'isolement des personnes âgées.
- Soutenir financièrement les organismes communautaires qui offrent des services, des activités et des espaces de socialisation destinés aux personnes âgées.

---

## **Revendication 11 : Lutter contre l'âgisme**

Garantir aux personnes âgées un accès équitable aux services, aux transports et à la vie collective.

### **Demandes concrètes**

- Adopter une stratégie gouvernementale de lutte contre l'âgisme afin de prévenir la discrimination fondée sur l'âge.
- Améliorer l'accessibilité universelle des services publics et des infrastructures destinés aux personnes âgées.
- Assurer l'accessibilité financière et physique du transport collectif pour les personnes âgées, notamment en maintenant la gratuité lorsque celle-ci est offerte ou en mettant en place des mesures tarifaires adaptées.
- Soutenir les initiatives favorisant les relations intergénérationnelles et la participation des personnes âgées à la vie citoyenne.

## **d) Réseau communautaire**

Les organismes communautaires jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de nombreuses réponses aux enjeux présentés jusqu'ici. Ancrés dans leur communauté, ils répondent quotidiennement à des besoins croissants et contribuent de manière incontournable à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Au-delà des services qu'ils offrent, les organismes communautaires constituent une véritable infrastructure sociale pour le quartier. Ils créent des espaces de solidarité, maintiennent des liens entre des populations aux réalités différentes et offrent des repères stables dans un quartier en profonde transformation.

Leur capacité d'action dépend toutefois de conditions leur permettant d'assurer leur mission dans la durée. Aujourd'hui, face à une insuffisance de leur financement à la mission, les organismes dépendent beaucoup de financements par projet, souvent partiels et peu coordonnés, pour être capables de continuer à répondre aux besoins de plus en plus nombreux et complexes de la population. Le recours croissant à la philanthropie pour pallier ce sous-financement ajoute également une source de précarité et peut affecter l'autonomie des organismes, puisque ces financements sont souvent associés à des priorités et des critères définis par les bailleurs de fonds.

Cette instabilité limite leur capacité à planifier à long terme, à maintenir leur expertise et à offrir des conditions de travail stables à leurs équipes, contribuant à la surcharge, à la précarisation des emplois et au roulement du personnel. La recherche constante de financement et la multiplication des redditions de comptes qui accompagnent les financements par projets mobilisent également un temps considérable qui pourrait autrement être consacré à la mission, au travail auprès de la population et à l'action collective.

Au-delà des enjeux financiers, l'autonomie des organismes communautaires doit être pleinement reconnue et protégée. La multiplication des exigences de reddition de comptes, des indicateurs de performance et des priorités définies par les bailleurs de fonds peut limiter leur capacité à agir selon leur expertise, à répondre aux réalités du terrain et à porter une parole collective sur les enjeux sociaux. Cette autonomie constitue pourtant une condition essentielle à leur rôle social et démocratique.

Les organismes communautaires sont des partenaires essentiels de l'État, mais ils ne peuvent se substituer aux services publics ni prendre en charge des responsabilités qui relèvent de l'État sans les ressources nécessaires. Le gouvernement du Québec doit reconnaître leur rôle complémentaire, respecter leur mission et leur autonomie, et assurer les conditions permettant aux organismes de continuer à contribuer pleinement au bien-être collectif.

---

## **Revendication 12 : Financer adéquatement et durablement les organismes communautaires.**

Garantir un financement à la mission stable, suffisant et indexé permettant aussi de meilleures conditions de travail.

### **Demandes concrètes**

- Garantir un financement à la mission accru, stable et indexé annuellement, permettant notamment aux organismes d'offrir des conditions de travail décentes et compétitives et de maintenir leur expertise.
- Limiter le recours au financement par projet au profit du financement à la mission.
- Renouveler le Plan d'action gouvernemental québécois sur l'action communautaire avec un plan de rattrapage structurant, incluant une indexation annuelle des subventions à la mission et un financement permettant d'offrir des conditions salariales compétitives.

---

## **Revendication 13 : Respecter et protéger l'autonomie des organismes communautaires**

Alléger les exigences administratives et respecter leur mission, leur expertise et leurs priorités.

### **Demandes concrètes :**

- Réduire la lourdeur des redditions de comptes.
- Renforcer les mécanismes de reconnaissance et de protection de l'action communautaire autonome afin de garantir l'indépendance, la mission et le rôle démocratique des organismes et de les protéger de toute ingérence politique ou administrative, notamment dans l'élaboration de nouvelles mesures législatives ou réglementaires.
- Rétablir le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) comme structure indépendante.
- S'assurer que les programmes de financement et leurs critères respectent les missions et les priorités déterminées par les organismes et les communautés.

---

## **Revendication 14 : Développer des services publics forts, pas un transfert vers le communautaire**

Assumer pleinement les responsabilités de l'État et reconnaître le communautaire comme partenaire complémentaire, et non comme substitut aux services publics.

### **Demandes concrètes:**

- Maintenir et améliorer l'accès aux services publics de proximité afin que les organismes communautaires puissent demeurer des acteurs de prévention, d'accompagnement et de mobilisation citoyenne.
- S'assurer que les collaborations avec le milieu communautaire ne conduisent pas au transfert de responsabilités relevant des services publics et qu'elles respectent la mission, l'expertise et l'autonomie des organismes.
- Renforcer les collaborations entre les services publics et les organismes communautaires dans une logique de complémentarité, plutôt que de substitution.
- Améliorer les mécanismes d'accès, de référence et de liaison avec les services publics afin que les organismes communautaires n'aient pas à pallier les difficultés d'accès ou les ruptures de services.

## a ) Itinérance

Comme partout à Montréal et au Québec, la crise de l'itinérance à Saint-Henri s'est grandement intensifiée dans les dernières années. À Montréal, l'itinérance visible a augmenté de 33 % entre 2018 et 2022<sup>13</sup>.

Les organismes d'hébergement, de travail de rue et de réductions des méfaits sont en première ligne face à cette crise de l'itinérance et offrent des services répondant aux besoins primaires des personnes, dans le respect de leurs droits et de leur dignité. Cependant, le manque de financement et de soutien du gouvernement fait peser sur les organismes et les personnes qui y travaillent un poids bien trop important.

Cette surcharge entraîne des enjeux de cohabitation sociale autour des ressources en itinérance, exacerbant les tensions entre populations logées et non logées. Cependant, la résolution de ces enjeux ne doit pas peser sur les organismes dont la mission est de rendre des services essentiels aux personnes en situation de grande vulnérabilité. Les enjeux de cohabitation sociale autour des ressources en itinérance sont une responsabilité du Gouvernement qui dépassent les paramètres strictement urbanistiques ou normatifs. Ils englobent des considérations sociales, territoriales, de sécurité, de santé publique, de perception citoyenne et d'équité territoriale<sup>14</sup>.

Face à la gravité de la situation, il est impératif que le futur Gouvernement du Québec prennent les mesures nécessaires afin de répondre aux besoins vitaux de tous les habitant.es de la Province.

Ces mesures passent tout d'abord par une approche systémique de la prévention, en particulier vis-à-vis de la crise du logement qui crée une instabilité résidentielle chez un nombre conséquent de personnes mais également afin de garantir un accès universel aux services du réseau de la santé. Il est également indispensable que le futur Gouvernement assure la continuité des ressources existantes par un financement et un soutien adéquat et développe des réponses adaptées aux différents besoins des personnes en situation d'itinérance.

Les revendications de la CDCSSH en matière d'itinérance sont alignées sur les revendications du comité Précaire qui regroupe les 5 tables de quartier du Sud-Ouest-Verdun, les organismes en itinérance présents dans ces quartiers ainsi que le CIUSSS Centre-Sud de l'île de Montréal.

---

<sup>13</sup> Rapport de la consultation sur l'itinérance et la cohabitation sociale à Montréal menée par l'Office de consultation publique de Montréal, 2025, <https://ocpm.qc.ca/fr/itin%C3%A9rance>

<sup>14</sup> Idem

## **Revendication 16 : Adopter une approche systémique de la prévention**

Adopter une vision globale des vulnérabilités afin de prévenir l'instabilité résidentielle et ses conséquences.

### **Demandes concrètes:**

- Prévenir l'instabilité résidentielle et ses conséquences en amont, plutôt que de simplement gérer les crises après qu'elles se soient produites.
  - Garantir l'accès universel local aux services de santé et services sociaux, tant pour la prévention que pour les soins curatifs, en mettant un accent particulier sur les personnes les plus vulnérables afin d'éviter la perte de logement et de faciliter la réintégration sociale.
- 

## **Revendication 17 : Renforcer les ressources en itinérance**

Assurer la continuité des ressources existantes et développer des réponses adaptées aux différents besoins des personnes en situation d'itinérance.

### **Demandes concrètes:**

- Que le gouvernement élu mette en place un système de financement prévisible et pluriannuel pour les groupes de services afin de sécuriser leurs opérations et à préserver leur autonomie de gestion.
- Travailler en collaboration avec le milieu local afin de planifier le développement et assurer le déploiement stable de petites ressources locales afin de répondre aux besoins identifiés par les groupes locaux eux-mêmes, afin d'éviter des solutions déconnectées de la réalité du terrain.
- Assurer un accompagnement planifié, adéquatement financé et exempt de rupture de services pour le déménagement du Centre de consommation supervisée de la Maison Benoît Labre, afin de garantir la continuité de sa mission actuelle et de ne pas exposer sa clientèle à des risques accrus pour sa santé et sa sécurité.
- Assumer pleinement la responsabilité publique en matière de cohabitation sociale et permettre aux organismes communautaires de choisir librement leur niveau de participation à ces structures, sans que leur financement en dépende et dans le respect de leurs propres méthodes d'action.

## Pour aller plus loin

**Pour lire le guide électoral à l'intention des citoyen-nés de Saint-Henri** (lien vers guide lorsqu'il sera complété).

**Pour découvrir la CDC Solidarité Saint-Henri**

<https://www.solidarite-sh.org/>

**Pour en savoir plus sur Saint-Henri**

<https://www.solidarite-sh.org/portrait-du-quartier-de-saint-henri/>

**Pour découvrir ce qu'est une Table de quartier**

<http://www.tablesdequartiermontreal.org/les-tables-de-quartier/>

**Pour découvrir ce qu'est une Corporation de développement communautaire**

<https://www.tncdc.com/cadre-de-reference/>